Bimensuel édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles
N°172 – 28 septembre 2006

Bruxelles en mouvements

NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS COMMUNALES

PHILIPPE MERSSEMAN

ELECTIONS COMMUNALES

Mobilité, participation, espace public et logement : 4 thèmes pour 19 communes

A l'approche des élections communales du 8 octobre 2006, Inter-Environnement s'est engagé dans une action originale d'évaluation des politiques communales. Cette évaluation poursuit comme objectif de mesurer la capacité des communes à s'inscrire dans le cadre régional et à développer des actions spécifiques. L'enquête prend en considération les attentes des habitants et l'aboutissement de certaines promesses.

Suite en page 2 ☞

dans ce numéro

P.2 > Mobilité : les plans stationnent !
P.6 > Des habitations peu « communes » ?
P.8 > Espaces enchantés ou en chantiers
P.11 > La participation citoyenne ou le miroir aux alouettes?
P.14 > Le budget régional ou comment financer une politique « commune »
P.16 > Conclusion générale : cohérence durable es-tu là?

@ Plus d'infos: www.ieb.be

ELECTIONS COMMUNALES

Mobilité, participation, espace public et logement : 4 thèmes pour 19 communes

L'attention d'Inter-Environnement s'est portée sur quatre enjeux bruxellois identifiés soit pour leur caractère d'actualité (la mobilité et le logement), soit pour la transversalité de leur impact (l'espace public et la participation citoyenne).

Notre enquête a aussi une dimension prospective pour pointer les attentes non satisfaites, les retards dans l'application de certains instruments, l'optimalisation de dispositifs, l'utilisation de nouvelles ressources,… Elle permet aussi d'estimer le chemin qui reste à parcourir pour la législature 2006-2012. Notre étude suggère aux habitants d'observer certains domaines en début de législature pour établir leur propre évaluation six ans plus tard.

Un peu de méthode…

Pour disposer de l'écho des communes, Inter-Environnement a envoyé aux bourgmestres et échevins concernés des dix-neuf communes bruxelloises un questionnaire, concret et précis (avec une large majorité de questions fermées) pour chacune de ces thématiques. Toutes ont répondu à l'appel même si certains échevins ont laissé des cases vides pour leur thématique. Les réponses ont une première fois été soumises à la critique des habitants. Sur la base de ce matériau, l'Assemblée générale d'Inter-Environnement s'est réuni au mois de juin pour poser un second regard critique citoyen sur les réponses politiques. Les associations de quartier ont eu l'occasion de jouer le même jeu en remplissant les questionnaires, tout en se positionnant par rapport aux réponses des communes. Leurs avis et leurs commentaires ont également été enregistrés par le biais d'entretiens. Enfin, l'équipe d'Inter-Environnement a complété son information par la consultation des sites web des communes, par ses archives de presse et par sa propre analyse des dossiers traités par la fédération.

Etalé sur six mois, ce travail a fait certes appel à des subjectivités et des visions de ville diverses, mais il est exhaustif, méthodique et entend s'approcher d'une réalité de terrain. Et à ce titre, il est un véritable regard sur la vie à Bruxelles, ces six dernières années.

Mobilité : les pla

Element clè de la mobilité durable, la vitese commer notamment par la réduction de la congestion automo stationnement.

La congestion par l'automobile grignote chaque année l'espace des autres modes de déplacement. Que l'on se tourne vers les communes ou vers les habitants, la mobilité ne laisse plus personne indifférent, elle est même devenue un thème majeur dans les débats locaux. Mais des discours à la pratique, il y a un pas, parfois un fossé, que nos communes hésitent à franchir.

Dans la cacophonie généralisée, nourrie par la priorité accordée à la voiture, les communes ont entendu le chant des sirènes de la régulation. Depuis une dizaine d'années de nouveaux dispositifs tentent de faire leur entrée sur le terrain communal. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé en 2002 de

ns stationnent !

PHILIPPE MEERSEMAN

ciale des transports en commun doit être améliorée bile, la création de sites propres et le contrôle du

PHILIPPE MEERSEMAN

Parmi les systèmes pour gérer le stationnement en voirie : la création de zones réglementées. Encore faudrait-il oser viser l'objectif de diminution physique de l'offre en voirie !

conclure des conventions de mobilité avec les communes pour les inciter à créer des outils de gestion de la mobilité locale. Avec l'objectif d'une gestion intégrée de la mobilité dans toute la région, une sérieuse impulsion financière a été proposée aux communes.

Comment les communes planifient la mobilité ?

Les Plans communaux de mobilité (PCM) constituent l'outil majeur pour la définition des priorités et pour la mise en œuvre d'une politique cohérente de déplacement. Mais cette législature offre un bilan modéré. Seules quatre communes ont réussi à finaliser leur PCM (Anderlecht, Molenbeek, Saint-Josse et Watermael-Boitsfort) tandis que trois autres sont en voie de l'adopter (Evere, Jette et Uccle). Trois d'entre elles (Anderlecht, Evere et Jette) ont fait appel à Inter-Environnement Bruxelles pour impliquer les citoyens dans des opérations-pilotes de participation citoyenne [1]. Mais dans le chef des autres communes, les innovations sont rares. Ainsi Woluwe-Saint-Pierre a déjà élaboré un plan de mobilité lors de la précédente législature, mais les habitants ne s'y trompent pas, ce que la commune propose est un plan sans vision, se contentant de mettre à plat ce qui existe.

Force est de constater que les projets n'ont souvent rien de révolutionnaire, tiraillés qu'ils sont entre des intérêts divergents faisant la part belle à la volonté des commerçants. Ainsi le projet de PCM d'Uccle qui est en phase terminale semble poursuivre tout d'abord la fluidification de la circulation tout en accroissant la capacité des parkings. Par contre, la commune n'a pas donné de suite à l'étude déposée par les associations uccloises.

Des pratiques nouvelles

Quasi toutes les communes sont désormais dotées de **conseillers en mobilité** et d'**échevins** affichant cette compétence. Toutefois, certains échevins affichent cette compétence *« en bonus »* sans qu'elle soit réellement prioritaire. Par ailleurs, la multiplication des **commissions consultatives** favorise la prise en compte de l'intérêt des habitants. Par exemple, les commissions *« mobilité »* (Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Molenbeek et Woluwe-Saint-Lambert) ou encore les commissions *« vélo »* (Anderlecht, Bruxelles-Ville, Ixelles et Schaerbeek).

Dispositifs en rodage

Pour la sécurisation des voies publiques et le ralentissement du trafic, les communes ont entrepris l'installation de **zones 30**. L'objectif de transformer 70% des voiries du territoire de la région en zones 30, n'est actuellement atteint qu'à 20%. Les championnes sont les communes d'Etterbeek, Evere et Jette. Dans le Pentagone, la zone confort reste timide même si depuis quelques mois les choses évoluent dans le bon sens. Ixelles, Saint-Josse, Koekelberg et Forest sont, au contraire, lanternes rouges.

Pendant longtemps, la mobilité douce a eu la vie dure, mais aujourd'hui les aménagements de voiries en sa faveur (oreilles, trottoirs traversants, passages sécurisés, coussins

Modifiant la desserte du sud-est de la ville, la prolongation de la ligne de tram 94 a été acquise avec le consensus des usagers et des communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem.

berlinois) gagnent du terrain même si la majorité des communes boudent la mise en piétonnier laissée à leur entière initiative. Au chapitre des bonnes initiatives, la commune d'Evere planche sur un **Réseau Piéton** sécurisé communal. Un point noir : les chantiers qui laissent les piétons orphelins de tout passage sécurisé.

Les aménagements liés à l'usage du vélo commencent aussi à se multiplier même si tout se fait encore de façon souvent anarchique dans la grande tradition du morcellement des tracés cyclables. En matière de **Sens uniques limités (SUL)**, obligatoires depuis le 1er juillet 2004, les approches sont souvent minimalistes et se limitent au placement de panneaux dont la visibilité est insuffisante (notamment à Berchem, Bruxelles et Molenbeek). Les sas et les parkings vélos sont en net progrès même si les communes

« Un tram qui serait plus qu'un transport »

Bruxelles est une ville traversée. Par les trains, les avions, les voitures. Dans les années septante, on prévoyait même une autoroute jusqu'à la Grand-Place ! Il faut pouvoir dire stop. A Paris, quand tu dois continuer ton chemin, de la Gare du Nord à la Gare de Lyon, tu descends du train pour parcourir la ville. C'est une forme de respect. Pour le voyageur qui vient d'Amsterdam, nous ne sommes que des gares. Ce n'est pas anodin. On parle d'âme d'une ville, d'un cœur. Alors il faudra un jour mettre un filtre au robinet des voitures pour marquer le respect. Pour ne pas broyer ce cœur. Cela donnera aux habitants de Bruxelles la chance d'être privilégiés. Et la chance d'innover, d'être audacieux. La chance de redonner une identité et des palpitations à Bruxelles.

Ainsi, le tram bruxellois appartient vraiment à la ville. Mais je déteste qu'on l'affuble d'une publicité. Le tram doit rester un signe, un lien, un liant. Une identité visuelle pour la ville. Le transformer en tram sandwich signifie réduire son rôle. Dévaloriser la ville.

Pourquoi ne pas plutôt penser un tram qui serait plus qu'un transport. Un tram où l'on regarde un film, où l'on boit un café. Un tram qui ne fait pas que me déplacer en ville, mais qui me la fait découvrir aussi. On passe devant un patrimoine urbain ? Son histoire s'affiche dans le tram. Un théâtre sur notre chemin ? On apprend le passé du lieu. Le tram nous ferait réfléchir la ville. Les vitres afficheraient cette vie urbaine, changeraient suivant les lieux et les histoires. C'est une occasion de rencontrer la ville. Nous pourrions aussi imaginer leur rapport à la lumière, qu'ils soient colorés le soir, rassurants, sécurisants. Ce sont des chantiers passionnants.

Car que donne-t-on pour l'instant aux usagers ? Un déplacement. Uniquement. Et un déplacement lent. Même avec les sites propres, il y a toujours un moment où les trams devront se mêler à la circulation. Et ils seront toujours ralentis. Par des arrêts, des obstacles, etc. Aussi, il faut valoriser cette lenteur. En faire l'éloge. Bruxelles ne doit pas bouger comme un TGV. Mais cela doit être du donnant-donnant. La vitesse contre un projet.

Le budget pour un tel projet ? Ce n'est pas mon problème. Mon rôle est celui d'un utopiste. De rêver la cité. Et puis, quand une ville a un projet fort, pertinent, audacieux, elle crée une dynamique et se rentabilise vite. L'absence d'argent est l'alibi de la médiocrité et de la frilosité.

François Schuiten
Auteur de bandes dessinées

de la seconde couronne se montrent nettement plus paresseuses. Les cyclistes n'y seraient-ils pas les bienvenus?

Quant aux **personnes à mobilité réduite** (PMR), le tableau est mitigé. Dans la plupart des communes, les aménagements en vue d'améliorer l'accessibilité des bâtiments publics sont en cours, les difficultés concernent surtout l'adaptation des anciennes bâtisses et des monuments classés. On se réjouira de la multiplication des commissions consultatives relatives aux PMR (comme c'est le cas à Etterbeek, Evere, Ixelles, Jette, Saint-Gilles et Schaerbeek).

PHILIPPE MEERSSEMAN

Malgré l'opposition de riverains et de la commune d'Anderlecht, la STIB et la Région ont réussi à prolonger la ligne du tram 56.

La mobilité collective

L'augmentation des sites propres pour favoriser les transports publics en surface est une préoccupation régionale que les communes ont souvent freinée. L'actuelle législature a encore connu un certain nombre d'échecs (rue du Bailli, chaussée de Charleroi, la prolongation de la ligne 56 à Anderlecht) mais derrière les réticences ou refus des communes se cachent aussi la résistance de riverains et de commerçants. Toujours est-il que les communes pourraient faire preuve d'un peu plus de volontarisme. A titre d'exemple, le peu d'efforts réalisés par la commune de Berchem pourtant peu desservie en transports en commun. Au rang des expériences et initiatives positives, la Ville de Bruxelles a installé un contresens bus, la commune de Watermael-Boitsfort a apporté son soutien à la prolongation de la ligne 94.

L'absence de gestion globale du stationnement

L'engorgement des voiries par les flux motorisés et la saturation des places de stationnement en surface vouent l'espace public au stationnement sauvage. Alors que l'absence de gestion globale entraîne un report des problèmes de stationnement d'une commune à une autre, les communes souhaitent néanmoins préserver leurs prérogatives sur la gestion et surtout sur les recettes liées au contrôle du stationnement. Elles ont toutes adopté les cartes de riverain pour gérer le parking de proximité résidentiel. Mais gare à l'*« incitant voiture »* lorsque les cartes sont gratuites et/ou attribuées sans nombre limite par ménage (Uccle, Woluwe-Saint-Pierre). Par contre, Auderghem, Forest, Ganshoren et Ixelles ont eu le bon sens de limiter la mesure à une carte par ménage. Mais, l'outil de gestion décisif, le plan de stationnement [2], n'a été adopté que par dix communes. Celui-ci a pour ambition d'encourager la rotation des emplacements dans les zones commerciales et dissuade et réduit l'offre de stationnement de longue durée.

Enfin, les communes ont aussi l'occasion d'influer sur l'extension des parkings hors voirie en faisant valoir leurs exigences en matière de parkings dans le cadre des enquêtes publiques sur les constructions neuves. Elles disent toutes faire appliquer, en commission de concertation, la circulaire 18 qui définit le nombre d'emplacements de parkings autorisés en proportion de la surface de bureaux.

En l'état, la commune d'**Etterbeek**, malgré la non-finalisation de son PCM, se démarque du lot par sa volonté d'attaquer le problème par tous les fronts. L'effort d'**Anderlecht** est méritoire au regard du passif accumulé sous la législature précédente. Le bonnet d'âne doit lui, clairement être attribué à la commune de **Forest** qui malgré l'existence d'un échevinat et d'un conseiller en mobilité lambine sur presque tous les tableaux.

Conclusion

En bref, la mobilité reste un enjeu urbain pour les communes qui leur donnera encore du fil à retordre pendant les années à venir. Les impulsions et injonctions données par la Région (PCM, Zones 30, etc.) sont essentielles dans ce domaine pour faire bouger les édiles locaux. A quand une ordonnance sur le stationnement qui donnera à la Région le pouvoir de décision dans cette matière ?

[1] Ce projet soutenu par la Région a donné lieu à la sortie de la brochure: *La participation au service de la mobilité*, IEB-BRAL, 2006.
[2] Auderghem, Etterbeek, Evere, Ixelles, Jette, Molenbeek, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Des habitations peu « communes » ?

Certes, tirer à boulets rouges sur les communes pour leurs politiques de logement défaillantes est facile. C'est la faute au Marché, à l'inaction de la Région, c'est la faute à pas de sous. Mais…

PHILIPPE MEERSSEMAN

Le long de l'avenue de la Forêt, la Commune d'Ixelles est favorable à la construction de logements sociaux. De l'autre côté de la frontière communale, Watermael-Boitsfort juge le projet inopportun parce qu'elle redoute les conséquences de « trop » de logements social.

Pour répondre aux besoins en logement, une analyse détaillée de la situation est indispensable. Pourtant, seules Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Molenbeek [1] et Uccle disposent d'un observatoire communal du logement.

Pour influer directement sur le logement, les communes disposent de différents outils de maîtrise. Le premier est sans doute la **régie foncière**. La majorité des communes disposent d'une telle structure et celles qui sont en reste, comme Molenbeek, en projettent la création. Par ailleurs la moitié des communes déclarent avoir mis des terrains à la disposition de la SLRB et des SISP durant la législature [2].

Dans sa boîte à outils, la commune peut aussi faire appel aux **AIS (Agences Immobilières sociales)** [3] pour donner accès au parc locatif privé pour les bas revenus. Certaines d'entre elles sont créées sur initiative communale, comme à Uccle et à Molenbeek, d'autres sont clairement soutenues et encadrées par la commune. Ainsi, à Anderlecht, un règlement octroie des primes aux propriétaires qui cèdent la gestion de leur bien à une AIS, initiative visant à combler l'offre lacunaire des propriétaires privés.

Enrayer le mécanisme d'expulsion du logement

Le « *retour en ville* » prôné dans les années 70 semble avoir porté ses fruits. Les discours de contestation dirigés à l'époque contre le « *tout au bureau* » ont été repris à leur compte par nombre de formations politiques et enseignés aux nouvelles générations d'urbanistes et d'architectes. Aujourd'hui, la crise du tertiaire pousse même les promoteurs immobiliers (les « *développeurs* », comme ils veulent dorénavant se faire appeler) à se tourner vers le marché du logement… Le débat public sur l'urbanisme et l'habitat est ainsi devenu moins manichéen, peut-être, mais surtout moins lisible. Il faut prendre la peine d'analyser les politiques menées par les pouvoirs publics, comme le fait cette enquête, pour décrypter les multiples usages de concepts urbanistiques dont les interprétations sont devenues trop variables pour qu'on ne s'en méfie pas. Par exemple, c'est rarement dans une commune riche qu'il s'agit de mener une « *revitalisation* » ou d'implanter de la « *mixité* » ; mais bien dans des quartiers populaires dont les habitants les moins nantis sont relégués vers des quartiers plus excentrés, voire hors de Bruxelles. S'il ne s'agit que d'une conséquence malheureuse et involontaire de la « *rénovation urbaine* », comment expliquer l'absence d'encadrement public pour enrayer ce mécanisme à répétition ? Cyniquement dit : faudra-t-il attendre que la crise du logement touche de plein fouet la classe moyenne, pour que le débat devienne moins consensuel ou que les pouvoirs publics se réveillent ?

Car même les dispositifs déjà à la disposition des autorités communales et régionales, et qui permettraient de rendre à des milliers d'immeubles vides leur fonction d'habitat, ne sont que rarement, très rarement, mis en pratique. La propriété privée semble rester un droit sacro-saint, jusqu'à l'outrage.

Mais ce qui reste le plus déroutant dans cette situation, c'est qu'il n'y ait pas encore de grande mobilisation qui semble émerger pour le droit au logement. Un travail critique et un rapport de force peuvent pourtant émaner des habitants, des associations, des mouvements sociaux, et déboucher sur de réels changements. Mais ceux -ci n'aboutiront qu'à deux conditions : rassembler les nombreux acteurs locaux et s'inscrire dans la durée. Et non lors des échéances électorales uniquement…

Gwenaël Breës
Membre du Cinéma Nova et habitant d'une zone d'expropriation pour cause d'utilité publique

Une autre parade pour faire face à la pression et à la spéculation immobilière est d'user de la batterie de mesures visant à **lutter contre les immeubles abandonnés**. En 1998, un recensement avait permis d'établir un taux de 2,5% d'immeubles à l'abandon pour la Région bruxelloise. Les communes les plus touchées étaient celles du centre, à savoir Bruxelles-Ville, Saint-Josse, Molenbeek, Schaerbeek et Saint-Gilles. Dans cette dernière où il n'y a pas d'inventaire communal des logements vides, une association répertorie 1 100 logements abandonnés selon ses estimations et repérages. Par ailleurs, on compte dans le parc du Logis-Floréal 19% de logements vacants. Pour faire face aux difficultés de recensement, plusieurs communes ont passé des accords avec l'IBDE et Sibelga pour détecter les consommations anormalement basses (c'est le cas à Auderghem, Saint-Josse et Schaerbeek). Pour justifier leur non-exercice du droit de réquisition, de gestion et de préemption, les communes se retranchent derrière l'insuffisance de leurs moyens. Pourtant la Région prévoit une subvention de 85% des dépenses engagées pour l'acquisition et la rénovation des immeubles concernés.

Par ailleurs, le tiers-investisseur [4] et les partenariats publics-privés (PPP) semblent des pistes encore trop rarement explorées par les communes. Seules les communes d'Etterbeek, Ixelles, Schaerbeek et Watermael-Boitsfort disent avoir recouru au système du tiers-investisseur.

Quant au **logement social**, il bat de l'aile [5] : la création de logements est plus liée à la pression du marché privé [6] qu'à l'action des pouvoirs publics, sans compter que les prix proposés au niveau des propriétés communales (notamment à Bruxelles-Ville, Saint-Gilles) flirtent avec les prix du marché privé en vue de cibler la gentry.

PHILIPPE MEERSSEMAN

Le chancre de la rue des Vierges (12 ans d'inoccupation et d'infractions) est emblématique des limites des pouvoirs publics dans les rapports de force avec spéculateurs.

Le risque est encore grand de voir les communes, démunies de ressources financières et de lignes de conduite, céder à l'avancée des bureaux et aux offres des promoteurs et grandes entreprises… La saga du quartier Midi laisse un goût amer. Même remarque pour le projet mégalomaniaque de Heron City à Ixelles, pourtant contraire au PRAS et dont le permis d'urbanisme vient fort heureusement d'être annulé par le Conseil d'État.

Peu d'initiatives donc mais à peine une dizaine de communes sont dotées d'un échevinat du logement [7] et parfois cette compétence est éclatée entre « *régies foncières* », « *AIS* » ou autres compétences résiduelles. Alors le logement, c'est la faute à qui ?

En conclusion, les communes d'**Auderghem** et de **Bruxelles-Ville** ont mis en œuvre pratiquement toutes les mesures relevant du pouvoir communal. La commune de **Schaerbeek** fait preuve d'inventivité et d'une dynamique de rénovation de ses logements sociaux reconnue par ses habitants. **Molenbeek** a le mérite de faire un usage actif des fonds délivrés par la Région dans le cadre des six contrats de quartier attribués durant la législature. Mais attention à la gentrification ! Le revenu moyen du Molenbeekois restant l'un des plus faibles de la Région. Un certain laxisme est apparent dans les communes de la seconde couronne telles que **Ganshoren**, **Uccle** et **Watermael-Boitsfort**. Malgré l'action dynamique du CPAS, la commune de **Woluwe-Saint-Pierre** clôture ce cortège d'élèves oisifs.

[1] Créé sous l'impulsion du comité de quartier « *La Rue* ».
[2] Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Evere, Forest, Ixelles, Jette, Molenbeek, Saint-Josse, Schaerbeek et Uccle.
[3] Les communes suivantes disposent d'une AIS sur leur territoire : Anderlecht, Bruxelles-Ville, Evere, Ganshoren, Ixelles, Jette, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert.
[4] Le principe est le suivant : les travaux d'aménagement et de rénovation sont réalisés par le privé « *tiers investisseur* » qui se rembourse au fur et à mesure sur les économies d'énergie réalisées. La charge et la responsabilité du projet incombent au tiers. Le remboursement des frais par la commune dépend du bénéfice réalisé sur la facture d'énergie.
[5] A titre indicatif, il est utile de savoir que la moyenne de logements sociaux pour la Région bruxelloise est de 9,4% alors qu'elle est de 26% pour l'Union européenne.
[6] Voir le dynamisme affiché par le privé à Molenbeek où 2221 logements privés ont vu le jour en l'espace de cinq ans.
[7] Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Forest, Ganshoren, Jette, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

Espaces enchantés ou en chantiers

Si la ville est un vaste corps humain composé d'artères (bouchées) et de globules rouges et blancs (et jaunes, et noirs, etc.), les espaces publics constituent alors les poumons du corps urbain.

PHILIPPE MEERSSEMAN

Sur fond de bassin d'orage, le chantier Flagey a suscité un processus de réappropriation de la place. Les habitants ont amené la Région et la commune d'Ixelles à lancer un Appel à Idées et à une réflexion publique sur le réaménagement de la place.

Et ces poumons sont bien mal considérés par les élus communaux. Les espaces publics relèvent de compétences et attentions éclatées. *In fine*, personne n'est véritablement responsable de ces lieux de rencontre dans la ville. Respirer ne serait donc pas une fonction vitale pour la Région de Bruxelles? Un exemple parlant, pour répondre à 14 questions sur les « *espaces publics* », l'Echevinat de l'Urbanisme de la commune d'Ixelles nous renvoie neuf fois (!) vers d'autres acteurs communaux. A leur décharge, reconnaissons que le terme d'« *espace public* » recouvre des réalités à visages multiples.

Le défaut de priorités structurantes

C'est dans cet éclatement que les politiques d'espaces publics sont menées. Alors que le Plan Régional de Développement contient un cadre de référence qui précise la nature des aménagements ainsi que les priorités d'intervention notamment pour les espaces structurants, les priorités des PPAS (Plans particuliers d'affectation du sol) restent floues et le « *Manuel régional de l'espace public* » sous-exploité. Seules neuf communes [1] affirment rechercher à homogénéiser le mobilier urbain par rapport aux autres communes et les Plans communaux de développement tardent à être adoptés [2].

L'harmonisation des espaces publics permet à l'entité urbaine d'affirmer son image en apparaissant comme un territoire unifié et cohérent plutôt qu'un assemblage de particularismes incohérents où chaque commune à son mode d'implantation des arbres d'alignement, ses couleurs et ses matériaux, avec des ruptures à chaque frontière communale. L'identité de la Région se crée aussi par des conventions identificatrices telles que l'éclairage, le revêtement de voiries, le mobilier urbain.

Des espaces verts

Quand on évoque les espaces publics, on pense assez naturellement aux parcs publics. Ces espaces verts peuvent constituer des pauses de respiration, des îlots de calme dans l'agitation urbaine. Ils sont donc à préserver.

Globalement, les communes agissent en ce sens. Mieux, toutes veulent aménager des espaces de proximité dans des zones densément peuplées. Mais durant la législature, aucun nouvel espace n'a vu le jour même si d'importants espaces verts sont prévus dans les ZIR (Zones d'intérêt régional). A noter certaines régressions, lorsque par exemple, l'intérieur d'îlot gazonné et lieu de détente de l'espace Brunfaut à Molenbeek est destiné au bâti contrairement aux demandes des habitants.

Le personnel d'entretien manque dans la majorité des communes. Conséquences : la gestion, la propreté

La stratégie du rond-po

Comme chaque été, je suis retourné dans le nord de l'Italie. J'ai quitté l'autoroute par la nouvelle sortie réalisée à l'occasion de la construction de la gare TGV. Après deux ronds-points, je me suis perdu dans la périphérie de ma propre ville. Ce n'est que deux ronds-points plus tard que j'ai pu enfin me resituer. Cette expérience m'a fait penser que si le rond-point permet de fluidifier le trafic, il désoriente l'automobiliste en perturbant sa représentation de l'espace, même dans un territoire qu'il connaît particulièrement bien. Quand il me perturbe dans ma capacité de m'orienter, celui qui aménage peut être en situation de me fragiliser. En m'indiquant le bon chemin il m'assujettit et il pourrait être tenté, alors, de me contrôler.

et l'entretien de ces espaces ne sont pas toujours satisfaisants (citons notamment le parc Josaphat à Schaerbeek). Note positive : plus de la moitié des communes interdisent l'usage de pesticides [3].

Quant au maillage vert [4], introduit dans le PRD de 1999, il stagne particulièrement dans les communes de première couronne.

PHILIPPE MEERSSEMAN

Comment corriger les effets de plans d'aménagement obsolètes? En osant les remettre en question. Au-dessus du métro qui jadis avait démolit le quartier de la rue Sainte-Marie, la commune de Molenbeek a abrogé le PPAS pour ne pas compromettre le contrat de quartier.

Des espaces éclairés

S'il existe bien un schéma directeur régional (1997-1998) d'aménagement lumière qui a pour objectif de rendre cohérent la qualité de l'image nocturne, il se réalise lentement au gré des opportunités et des nouveaux aménagements. Une majorité de communes affirment par ailleurs avoir un plan lumière. Watermael-Boitsfort a ainsi engagé puis… abandonné un très bon renouvellement de l'éclairage public. En concertation, la commune de Saint-Gilles se montre, elle, très vigilante aux enseignes lumineuses.

Comme pour de nombreux autres sujets, le « *tout à l'automobile* » risque d'être la règle visuelle. L'accumulation aveugle de la signalisation routière peut gâcher la lisibilité de certains espaces. Or, les communes visent peu à éviter la multiplication des poteaux de signalisation ou à réglementer la multiplication des impétrants.

Toujours à propos du confort « *visuel* », les communes se présentent comme des championnes de l'embellissement et de l'entretien des espaces. Les concours entre riverains sont utilisés par Uccle et Koekelberg pour fleurir leur image, tandis qu'Etterbeek souligne son « *souci d'esthétique et d'adéquation entre le mobilier et l'âme des quartiers* ».

oint et la caméra de la place Morichar

La stratégie du rond-point est peut être une manière d'envisager l'aménagement de l'espace public. En poussant le raisonnement plus loin, je pourrais imaginer comme François Schuiten dans « *Les murailles de Samaris* » une cité instable dont les alignements seraient modifiés chaque nuit. Celui qui tenterait alors de l'habiter se réveillerait chaque matin dans une ville dont le plan aurait changé et qu'il ne reconnaîtrait pas. Il serait alors perpétuellement perdu dans sa propre ville et devrait s'en remettre au grand aménageur.

Chacun, à Bruxelles comme à Reggio Emilia, semble posséder une représentation propre du territoire qu'il habite. La superposition de chacune de ces représentations donne forme à la représentation que nous avons collectivement de notre ville. Cette représentation collective se construit

ALMOS MIHALY

dans le temps et dans l'espace en s'appuyant sur la structure des espaces publics, les rues, les places, les jardins publics et même les voiries. Elle constitue l'outil avec lequel nous sommes en mesure de posséder chacun et ensemble notre ville.

Selon cette hypothèse, que ce soit à Bruxelles ou à Reggio Emilia, l'aménagement de l'espace public, des rues, des places, des jardins publics et même des voiries devient un enjeu de nature démocratique dans la mesure où il est susceptible soit de nous faire participer à la mise en forme du territoire urbain ou de nous en déposséder. Dans le cadre de la complexification accrue des territoires que nous habitons et de leur instabilité croissante, dans la situation de tension qui en résulte et des réponses souvent techno-sécuritaires qui sont apportées (c'est ici qu'intervient la caméra de la place Morichar) le débat sur la question posée par l'aménagement des espaces publics constitue alors un enjeu politique majeur.

Marco Schmitt
Architecte et habitant sous surveillance vidéo

Public, c'est du propre

Ce n'est pas une surprise (et encore moins à l'approche d'un scrutin communal), la propreté est une thématique chère aux yeux des élus politiques.

En 2000, une enquête affirmait que 84% des Bruxellois considéraient leur ville comme sale et polluée. Un an auparavant, un plan propreté avait été approuvé par le gouvernement avec comme horizon 2004-2005 pour atteindre un niveau homogène de propreté sur l'ensemble des communes. Dans ce cadre, chaque commune peut conclure des contrats avec l'ABP (Agence Bruxelles Propreté). Toutes les communes se sont engagées à conclure un contrat de propreté avant la fin de l'année 2001. Cependant, des équipes de contrôle ABP/commune ne sont pas encore la règle en région bruxelloise.

PHILIPPE MEERSEMAN

Il est encore possible de créer des espaces verts au cœur de Bruxelles. Dans la ZIR Héliport (Quartier Nord), 8 hectares sont affectés aux espaces verts publics. Les habitants demandent qu'ils soient conçus comme un parc urbain, clôturé, géré et entretenu.

Dix communes organisent un ramassage porte-à-porte des déchets verts et la plupart en font de même pour les encombrants, Koekelberg réservant ce service aux seuls *« plus de soixante ans »*. Des déchetteries locales existent dans six communes. Mais parmi les entités orphelines de ce type de centre, quatre envisagent d'en créer un. Dont Jette et Koekelberg. Peut-être une déchetterie commune en vue ?

Par ailleurs, toutes les communes disposent de bulles à verre et une très grande majorité en ont augmenté le nombre récemment sur leur territoire. Autre mesure, les canisites se multiplient sur tout le territoire de la Région bruxelloise.

Particulièrement loquaces sur la propreté (alors qu'elles se montrent discrètes sur le reste du questionnaire), les communes citent volontiers leurs quelques initiatives locales en la matière : constitution d'équipe de sensibilisation à Anderlecht, distribution de sac à crotte à Auderghem, 20 bulles à verre enterrées à Woluwe-Saint-Pierre, etc. Parallèlement, les habitants soulignent globalement les efforts réels : les communes enregistrent des progrès au niveau de la propreté.

En chantier

Qui dit espace public soigné dit entretien. Et qui dit entretien dit travaux. Et qui dit travaux dit chantier. Et qui dit chantiers dit nuisances. Pour les contenir au maximum, toutes les communes, à l'exception de Watermael-Boitsfort, ont pris des mesures réglementaires communales. Les engagements varient. Mais entre ce qui est dit et ce qui est fait… A Saint-Gilles, une intervention citoyenne fut à chaque fois nécessaire pour que la commune intervienne rue du Fort, en bas de la rue Dethy ou rue de Bosnie. De nombreux chantiers ne respectaient pas les dispositions légales de préavis, de fermeture de voirie, de… bon sens, tout simplement. Les citoyens ont peut-être ce rôle particulier d'observateur. Mais la limite entre l'action citoyenne et la délation ou le règlement de compte devient ténue.

Parmi les engagements dans la poussière des gros œuvres, sept communes [5] abordent dans leur règlement communal les horaires de chantiers, le plan de circulation des camions, les poussières et vibrations, la signalisation des travaux et chantiers, le nettoyage aux abords des chantiers, et enfin le bruit.

Ce dernier est sans aucun doute le parent pauvre des engagements communaux en région bruxelloise. Pas une seule commune n'a élaboré un plan bruit à la demande des habitants. Maintenant, que conclure ? La commune reste-t-elle sourde aux demandes ? Ou les habitants sont-ils muets ?

Premier de classe et cancre des espaces publics

En termes de progrès menés sous la législature et pris dans sa globalité, c'est à **Molenbeek** et **Uccle**, deux communes dotées d'un plan communal de développement, que l'espace public a été le plus choyé. C'est à **Schaerbeek** et **Woluwe-Saint-Pierre**, dépourvues de tel plan, qu'il apparaît le moins bien loti.

[1] Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Forest, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean et Woluwe-Saint-Pierre,

[2] La procédure d'adoption des PCD est terminée à Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Molenbeek, Saint-Josse et Uccle.

[3] Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Forest, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boistfort.

[4] La verdurisation des îlots est inégalement répartie entre les communes : 10% dans le Pentagone, 30% dans la 1e couronne, 71% dans la 2e. Le développement du maillage vert est une réponse à ce déséquilibre spatial.

[5] Anderlecht, Auderghem, Etterbeek, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Saint-Gilles.

La participation citoyenne ou le miroir aux alouettes ?

PHILIPPE MERTENS

Pour l'élaboration des options du Plan communal de mobilité, le Collège de la commune d'Anderlecht, son bureau d'étude, IEB et BRAL ont décidé de jouer le jeu de la transparence : information, écoute et prise en compte des propositions des habitants.

Le niveau communal est en première ligne pour développer et assurer les balises de la démocratie locale. Nombreux sont les habitants qui s'estiment encore floués dans ce jeu où les arbitres trop puissants détiennent des règles dont ils n'assurent pas toujours la transparence. De l'information à la concertation, la communication reste encore souvent dans le brouillard même si des éclaircies commencent à poindre.

Les communes considèrent encore trop souvent que la participation citoyenne est un obstacle à la gestion des affaires communales. Elles ont des réticences à reconnaître un rôle à des citoyens non élus et craignent l'allongement des procédures. Néanmoins, influence du contexte ambiant [1] sans doute, les communes se mettent progressivement au diapason et intègrent dans leur pratique des outils destinés aux dialogues citoyens, à commencer par la mise sur pied d'un échevinat de la participation dans près de deux tiers des communes [2].

Dépoussiérer les moyens d'information

L'information n'est que le premier stade de la participation. Des efforts ont été réalisés durant la législature pour faciliter l'accueil et l'accès à l'information (création de bornes informatives, de lieux de participation, services en ligne sur Internet et l'élargissement des horaires d'accessibilité). Ainsi la commune d'Ixelles a réaménagé l'accueil des visiteurs, installé des bornes et créé un Service de l'information et de la participation.

Quant aux journaux communaux, les habitants restent sur leur faim quand ils souhaitent y trouver un compte-rendu des débats, la présentation des projets en cours ou une place pour s'exprimer. Certains journaux se réduisent à des pages de promotion politique ou publicitaire dont Wolu-News à Woluwe-Saint-Pierre est l'exemple le plus parlant.

La consultation : un partenariat inégal

La nouvelle loi communale permet aux municipalités d'instituer des conseils consultatifs en toute matière de leur compétence. Les commissions consultatives permettent de recueillir régulièrement l'avis des citoyens sur des problématiques telles que la mobilité [3] (y compris les PMR et le vélo) ou l'environnement et la qualité de vie (Berchem-Sainte-Agathe, Saint-Josse). Les communes de Watermael-Boitsfort et de Bruxelles-Ville ont également mis en place des consultations tournantes par quartier.

Encore faut-il que la composition de ces commissions soit équilibrée. Dans des dispositifs créés pour les contrats de quartiers ou pour l'élaboration des plans communaux de mobilité (PCM), les habitants constatent qu'ils ont peu de poids face aux gestionnaires de la commune qui sont surreprésentés.

La concertation, baromètre de la démocratie

La procédure de publicité et de concertation, obligatoire pour les projets soumis à l'enquête publique, est l'outil de participation qui donne le maximum de transparence à la prise de décision. Cette procédure démocratique est encore améliorable.

L'accessibilité et la délivrance de copies des dossiers permettent aux citoyens d'étudier les projets et de réagir en connaissance de cause devant la commission de concertation.

PHILIPPE MEERSSEMAN

A l'avenue de la Toison d'Or, la saga de Heron Plaza illustre les progrès à réaliser pour faciliter l'accès à la justice pour les habitants. Ils ont gagné leur recours contre le permis délivré par Ixelles, mais le promoteur a rasé l'îlot sans difficulté.

A cette fin, les horaires de l'administration doivent s'adapter aux disponibilités des citoyens. Chaque commune assure un accueil en soirée une fois par semaine mais jamais le samedi matin. Parfois les dossiers ne sont accessibles que sur rendez-vous (Jette, Koekelberg, Molenbeek) [4].

La plupart des communes permettent la transmission immédiate de copie, à l'exception de Schaerbeek et Watermael-Boitsfort qui prévoient un délai de trois jours. Koekelberg, y ajoute le frein de l'autorisation du

La participation : une défense collective des intérêts citoyens

Il n'existe pas un habitant moyen lambda. Les profils économiques, sociaux, culturels des habitants d'une commune sont tellement divers qu'il faut varier les formes de communication. L'écrit et l'Internet sont des médias très « *classe moyenne* ».

Mais de toutes façons, la participation passera plutôt par des regroupements d'une volonté de citoyens que par des réactions individuelles. D'ailleurs, dans la commune, pouvoir de proximité, la participation est plus favorisée via les réseaux. Si on est hors de ces corps intermédiaires, il y a beaucoup de chances qu'on soit en dehors de toute participation possible. Ne sous-estimons donc pas l'absence de participation de personnes hors réseau.

Ensuite qui sont ces associations ? Toutes les expressions citoyennes ne sont pas forcément bonnes pour la vie communale, comme le regroupement d'habitants contre des logements sociaux, dans l'esprit NIMBY. Globalement, je ne pense pas que les associations confisquent le dialogue. Parfois elles ne sont pas suffisamment représentatives, parfois elles n'émanent pas des citoyens, mais elles sont indispensables. Je suis plus attentive à voir les intérêts qu'elles défendent et la manière dont elles le font. Une association de quartier n'ira pas nécessairement trouver l'asbl latino-américaine pour un problème local.

Pour encourager les rencontres, le programme de cohésion sociale du CBAI regroupe les acteurs de la commune. Il y a là une efficacité en termes de reconnaissance et d'écoute. Ce qui est fondamental. Je crois plus dans la communication orale que dans la communication écrite.

Je pense aussi que la qualité de l'accueil des communes favorise, ou non, la participation. Si la commune s'occupe de l'habitant, l'habitant s'intéresse plus à la vie communale. Les communes attendent toutes la participation des citoyens, qu'elles les accueillent alors de manière correcte.

Christine Kulakowski
Directrice du CBAI (Centre bruxellois d'action interculturelle)

MARIANNE MASSION

L'un des principes de la Convention d'Aarhus préconise que les autorités publiques proposent aux citoyens des pratiques d'information active.

Collège. Autre obstacle matériel : le prix excessif de la photocopie (les communes les plus chères : Uccle et Jette, le montant est de 0,25 € pour un A4). On appréciera dès lors la gratuité offerte à Bruxelles-Ville et Molenbeek.

Quant au suivi, les communes pourraient encore offrir une retranscription plus détaillée des interventions des habitants, répondre à toutes leurs réclamations et envoyer les avis de la commission aux habitants ayant participé. Certaines communes, comme Auderghem et Evere, mettent le jour même l'avis de la commission sur leur site internet.

Les nouvelles pratiques

Différents instruments fluidifient la communication entre la commune et ses habitants. Six communes [5] ont créé la fonction pacificatrice d'*ombudsman*. De nouveaux lieux de participation comme les Maisons de la participation et les Antennes de quartier émergent. A Anderlecht par exemple, où la commune, via cinq élus locaux, a collaboré avec des comités et groupes d'habitants au processus de création d'une telle Maison. Ceci rappelle que créer des organes ne suffit pas si les acteurs n'agissent eux-mêmes.

Toutes les communes sont aujourd'hui dotées d'un site Internet, encore faut-il rester circonspect quant à la qualité de l'information qu'elles y placent.

Les communes qui usent de ce support comme un lieu de débat démocratique basé sur la contradiction de l'opposition et des habitants restent minoritaires [6]. Seules trois communes (Berchem-Sainte-Agathe, Jette et Saint-Gilles) y publient tout à la fois des comptes-rendus des conseils communaux, des interpellations et autres informations concernant les enquêtes publiques. Mais il faudra être attentif à ne pas exclure de l'espace d'information ceux qui ne peuvent se connecter à l'e-démocratie.

Conclusion

Pour qualifier la participation, il serait sans doute plus juste de parler d'information, de communication, voire de consultation. La concertation pourrait être développée en donnant plus d'espace aux habitants dans le contrôle de l'exécution des décisions. Mais les communes se révèlent incapables d'utiliser les forces citoyennes pour accompagner les projets. Au contraire, les comités de quartier, même s'ils entament une démarche constructive, doivent insister, parfois lourdement, pour se faire entendre.

En final, l'enquête réalisée montre que la commune de **Berchem-Sainte-Agathe** a préservé, voire amélioré, sa culture participative déjà pointée par Inter-Environnement lors des élections communales de 1994. Sa constance mérite d'être soulignée. **Bruxelles-Ville**, malgré l'étendue de son territoire et le nombre de ses habitants, fait montre d'une réelle volonté démocratique tout particulièrement en termes d'accès à l'information. A l'autre bout de la chaîne, on s'inquiétera de la chape de silence qui recouvre les communes de **Koekelberg** et de **Ganshoren** que leur petite taille ne dispense pas de se doter de structures.

[1] Voir la Convention d'Aarhus sur la participation de la population aux procédures de prise de décision, le droit d'agir en justice en environnement, l'obligation de faire participer la population au plan de développement durable,… etc.

[2] Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Ixelles, Jette, Molenbeek, Saint-Gilles, Schaerbeek, Uccle et Watermael-Boitsfort.

[3] Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Ixelles, Molenbeek, Saint-Josse, Schaerbeek.

[4] Ce qui ne correspond pas au prescrit de l'article 6 du COBAT lequel exige un accès jusqu'à 20 h un jour par semaine.

[5] Anderlecht, Forest, Jette, Koekelberg, Molenbeek, Saint-Gilles.

[6] Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Saint-Josse, Uccle, Wartermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

Le budget régional ou comment financer une

Le budget permet de juger de l'importance et des priorités que la Région accorde aux différents secteurs de sa politique. Il révèle aussi les moyens réservés aux communes. L'examen des comptes et budgets régionaux des six dernières années permet de relever les principales sources de financement auxquelles les communes peuvent prétendre.

CATHERINE MARÉCHAL

La nature et l'importance des investissements traduisent les priorités que défendent les communes pour leur population.

Structure du budget régional et des dépenses d'investissements

Pour assurer leur financement et participer au développement de l'entité urbaine bruxelloise, les communes peuvent recourir aux subventions dispensées par la Région de Bruxelles-Capitale. Celle-ci transfère en effet 31% de ses moyens aux pouvoirs subordonnés. Dans le budget d'engagement de 2006 (2,942 milliards d'euros), 14% sont affectés aux frais de personnel et 16% aux investissements (subventions spécifiques aux différents départements).

D'où l'intérêt d'observer d'abord dans la structure du budget régional quelques fonctions ou domaines d'activité concernant expressément la gestion du cadre de vie.

Le budget le plus important est capté par le secteur de l'équipement et des déplacements (22%), puis par le logement (10%), l'aménagement du territoire (8%) et l'environnement (6%).

Options pour une politique d'ensemble

La création de la Région de Bruxelles-Capitale a donné naissance à une nouvelle forme de collaboration entre les communes et leur tutelle. Les crédits sont devenus plus importants mais le financement des missions a été contractualisé (rénovation urbaine, propreté publique).

L'alimentation des caisses communales dépend fortement de la Région. En effet, pour 2006, les fonds et les subsides s'élèvent à 45,2%, les recettes propres des communes atteignent 10% et les recettes fiscales à 44,8%.

Vu son rôle de pourvoyeur de fonds aux communes, la Région est en mesure d'utiliser l'outil budgétaire comme un levier pour entraîner des dynamiques communales mais aussi pour donner de la cohérence.

Ces options visent :

• **La coordination.** Les 19 communes sont caractérisées par une proximité et des densités de population quatre fois plus élevées que les deux autres régions. Ces facteurs incitent à des économies d'échelle par la coordination de la conception et des aménagements, notamment dans l'espace public.

• **La solidarité.** Le souci d'une cohésion sociale apparaît à travers une politique de solidarité intercommunale. Le Fonds des communes tente d'opérer des rééquilibrages entre communes riches et pauvres. En bénéficient le secteur du logement social et les zones d'habitat à revitaliser (par exemple les contrats de quartier).

• **La complémentarité.** Il s'agit de renforcer la complémentarité des compétences : par exemple, l'aménagement des voiries, la politique des égouts, la propreté publique, le stationnement, où chaque niveau, régional et communal, devrait agir dans des rapports d'interdépendance.

Ces orientations reflètent l'évolution inéluctable de la gestion des grandes villes. Malgré l'autonomie communale garantie par la Constitution, l'intérêt régional tend à prendre le pas sur l'intérêt communal. Comme le signale le rapport Dexia, « *Globalement (dans un contexte mondialisé, interdépendant et réglementé), on constate néanmoins que la commune voit progressivement une partie importante des intérêts exclusivement locaux se réduire pour être chargée d'activités qui relèvent davantage de l'ordre des intérêts généraux* » [1].

Pour faire face à de nombreux problèmes (logement, mobilité, santé, etc.) et exécuter de nouvelles tâches, les communes ne peuvent se contenter de stratégies locales.

politique « commune »

Là où les communes ne parviennent pas à œuvrer de concert, même dans les relations de proximité, la Région tente d'orchestrer une politique d'ensemble mais aussi d'encourager l'émergence d'une conscience « *commune* ».

Les dépenses d'investissement

Il est difficile de cerner les investissements propres de chaque commune. L'étude de Dexia fournit des indications globales sur l'importance des catégories budgétaires : ainsi en région bruxelloise dans les matières qui nous occupent, les dépenses d'investissement communales se répartissent comme suit : les voies de communication absorbent près de 21% des budgets communaux et le poste urbanisme-environnement s'élève à 15%. Les dépenses d'investissement de l'ensemble des communes s'élèvent en 2006 à 470 millions (16% du budget régional).

D'importantes difficultés résultent aussi du fait que les frais de personnel ne sont pas toujours imputés dans les mêmes catégories budgétaires que les fonctions concernées. Face aux difficultés de cerner avec précision les activités dans lesquelles les communes se sont montrées actives, il est préférable de se tourner vers l'avenir et relever quelques pistes pertinentes pour financer leurs initiatives.

Le tableau ci-dessous présente les principales subventions régionales accessibles aux communes.

Conclusion

Les communes contribuent par leurs investissements à l'amélioration du cadre de vie de leur population. Elles sont tributaires en grande partie des moyens financiers que leur réserve la Région de Bruxelles-Capitale. Encore faut-il qu'elles y recourent.

La programmation de travaux subsidiés obéit à une procédure plus ou moins longue. Une commune qui veut mener des politiques doit apprivoiser ces mécanismes. Une fois que la Région de Bruxelles-Capitale a engagé des crédits, la commune peut les inscrire dans son budget, suivre les procédures des marchés publics si bien que les réalisations sur le terrain s'étalent sur plusieurs années.

Après la lenteur des procédures, une deuxième réalité caractérise les investissements communaux. Les dépassements de délais provoquent des reports ou des pertes de crédits. Enfin, par le fait que les majorités communales se renouvellent après 6 ans, la vision d'un programme se limite souvent à la durée d'une législature. Si bien que les projets sont taillés en phases suffisamment courtes pour être achevées avant la fin du mandat politique.

Ces contraintes expliquent en partie la fragilité des promesses électorales. L'intérêt de la population est de voir des autorités communales capables de soulever des modes de financement qui permettent à leurs travaux d'arriver à bonne fin.

Le rôle du gestionnaire communal est donc plus que jamais celui d'un acteur qui maîtrise le paysage des subsides auxquels il a droit et qui est capable de fixer des programmes qui sont réalisables.

[1] *Les élections communales 2006. Une approche thématique et statistique des finances locales*, Dexia Banque, 2006, page 10.

Sur quels moyens peuvent compter les communes ?

Postes d'investissements spécifiquement destinés aux communes	Montant annuel moyen des crédits engagés	Taux de liquidation et d'ordonnancement
Division budgétaire : EQUIPEMENT ET DEPLACEMENTS — 643 millions d'euros		
Subvention pour la mobilité et l'aménagement des espaces publics	482 000	60%
Impétrants (gaz, électricité autres)	447 000	100%
Plan Bruit	248 000 — Inscrit en 2002	0
Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun	12 739 000	69%
Division budgétaire : POUVOIRS LOCAUX — Crédits d'engagement : 393 millions d'euros		
Travaux subsidiés* et contrats de quartiers**	16 327 000	47%
* Jusqu'en 2002 des crédits spécifiques ont été accordés pour les espaces verts, les voiries piétonnes, l'éclairage puis ils ont été confiés au service régional de financement des investissements communaux. ** A noter le remboursement à la Région de 26 000 000 euros non utilisés.		
Division budgétaire : LOGEMENT — Crédits d'engagement : 305 millions d'euros		
Intervention de solidarité dans les déficits des sociétés de logement	9 553 000	100%
Division budgétaire : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE — Crédits d'engagement : 227 millions d'euros		
Politique d'urbanisme et rénovation urbaine	6 500 000	86%
Politique de soutien à la mise en œuvre des Contrats de quartiers	400 000	75%
Division budgétaire : ENVIRONNEMENT — Crédits d'engagement : 186 millions d'euros		
Subvention aux mesures URE et sources d'énergie renouvelables	232 000	50% — Depuis 2005
Subventions aux intercommunales dans le cadre des plans d'égouttage communal	337 000	55%

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cohérence durable es-tu là ?

Si IEB peut se féliciter de l'exercice mené et de la bonne volonté dont ont fait preuve, à quelques exceptions près, l'ensemble des communes et leurs échevins concernés, les habitants gardent quelques inquiétudes pour l'avenir.

L'exercice a mis en évidence la lenteur des changements et le morcellement des politiques au sein d'une même commune. Des pratiques planificatrices émergent, celles-ci restent timides et impressionnistes, par exemple la révision des PPAS en tenant compte des besoins et des réalités nouvelles. Mais bien souvent l'esprit de clocher des communes résiste encore à s'inscrire dans des politiques plus globales.

Pour corriger ces insuffisances, la Région doit donner des lignes directrices claires, par exemple dans le pilotage et la concrétisation du Plan Régional de Développement.

Cependant des innovations apparaissent. Les observatoires du logement, du stationnement, les inventaires et les bourses pour l'achat collectif d'immeubles vacants permettent aux communes d'avoir des indicateurs et une évaluation plus rapides de leurs actions. Les habitants veulent connaître l'évolution des programmes pour en être également partie prenante.

Pour permettre aux citoyens de s'investir dans l'amélioration de leur cadre de vie, la simple application des règlements ne suffit pas. De nouveaux modes de participation doivent être mis en œuvre pour une gestion plus transparente. Le rôle des communes est précisément d'être plus proche des citoyens.

Autre pierre dans le jardin des communes, leur faiblesse face aux chants des sirènes spéculatives et, a contrario, leur incapacité (ou leur mauvaise volonté ?) à exploiter les sources régionales de financement potentielles qui leur permettent d'aller de l'avant et par la même occasion d'enfin se débarrasser de la manie du coup par coup nuisible à une cohérence urbaine durable.

L'observation de quatre thématiques majeures dans l'action communale reflète l'intérêt des habitants pour les promesses et les réalisations de leurs responsables politiques.

Par cette enquête, Inter-Environnement Bruxelles a touché les deux parties. Les élus ont été amenés à rendre des comptes sur leur mandat tandis que les citoyens ont découvert les arcanes de la gestion communale.

IEB espère contribuer au développement de ce genre de démarche citoyenne. Plusieurs comités d'habitants ont déjà de l'expérience dans ce domaine. L'Association des Comités de Quartier Ucclois, le Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles, Wolu-Inter-Quartiers, et d'autres ont pris l'habitude, depuis quelques élections, d'interroger les candidats sur leurs projets, d'évaluer la législature écoulée, de rédiger un mémorandum à l'adresse des nouveaux pouvoirs issus des élections.

Tournés vers l'avenir, les comités seront attentifs aux déclarations des futures majorités communales pour consigner leurs promesses et suivre la réalisation de leur programme. Mais l'observation ne suffit pas, à l'occasion de la campagne électorale les citoyens interpellent aussi les candidats et transmettent des attentes qui leur serviront de références pour devenir des citoyens actifs durant la législature.

Nous remercions tous ceux et celles qui ont collaboré à ce dossier.

Inter-Environnement Bruxelles a réalisé ce numéro spécial de Bruxelles en mouvements grâce à la collaboration de nombreux acteurs. En premier lieu, les comités membres d'IEB ont contribué à définir les thématiques lors de deux conseils associatifs et à apporter un éclairage sur les expériences qu'ils ont connues dans leurs communes. Ensuite, 76 questionnaires ont été soumis aux échevins responsables des thématiques considérées. Leur collaboration est indéniable : nous avons reçu 73 réponses.

De nombreux contacts avec des citoyens qui suivent de près les actions de leur commune nous ont permis compléter ce travail d'investigation.

Enfin, ce dossier a bénéficié d'un regard extérieur apporté par quatre Bruxellois qui nous ont livré une vision originale sur les problématiques qui nous occupent.

Les recherches, les analyses et la rédaction de ce dossier ont été réalisées par Claire Scohier, Olivier Bailly et Almos Mihaly.

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
1000 BRUXELLES
1/148
BUREAU DE DÉPÔT
BRUXELLES X
P 302402

Bruxelles en mouvements

Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl.Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Organisme d'Éducation Permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française. Membre de l'ARSC. Rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles. Tél. : 02/2230101. Fax: 02/2231296. E-mail : info@ieb.be
Editeur responsable : Jacqueline Gilissen, rue des Patriotes, 3, 1000 Bruxelles.

Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Olivier Bailly, Raymond Boudru, Anne Delfairière, François Dewez, Sarah Duray, Isabelle Essers, Sébastien François, Jacqueline Gilissen, Isabelle Hochart, Catherine Maréchal, Philippe Meersseman, Dalila Riffi, Marie-Claire Schmitz, Claire Scohier, Delphine Termolle, Anne-France Rihoux, Roland Vande Poel et Sabine Vanderlinden.
Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur de la qualité de la vie en ville.

Coût de l'abonnement annuel au bimensuel Bruxelles en mouvements (23 numéros) : 22€.
34€ avec facture. Etranger : 32€. Abonnement de soutien : 52€.
Mensuellement par domiciliation : 1,75€. Prix au numéro : 1,25€ (inclut les frais de port).
Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue du Midi, 165, 1000 Bruxelles.